



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2025-244

PUBLIÉ LE 15 SEPTEMBRE 2025

# Sommaire

## DRAAF Centre-Val de Loire /

R24-2025-03-05-00012 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL DE BLAMONT - Madame SANTERRE Carole - Messieurs SANTERRE Patrick et Lucas (45) (1 page)	Page 3
R24-2025-03-12-00002 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL DU BOIS DE LA LEU - Monsieur RIVIERE Patrice (45) (1 page)	Page 5
R24-2025-03-16-00001 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL LA GRAND BANNIERE - Madame MARTIN Véronique et Monsieur DOSSO Hervé (45) (1 page)	Page 7
R24-2025-03-03-00002 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL VALLEE Stéphane (45) (1 page)	Page 9
R24-2025-03-07-00003 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??GAEC DE ROUGEMONT (45) (1 page)	Page 11
R24-2025-03-03-00003 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??M. HUET Christophe - SCEA LES GRANDS BOIS (45) (1 page)	Page 13
R24-2025-02-28-00007 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur BELLANGER Thomas (45) (1 page)	Page 15
R24-2025-03-10-00018 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur BRACQUEMOND Mathieu (45) (1 page)	Page 17
R24-2025-03-09-00001 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur DAVID Amaury (45) (1 page)	Page 19
R24-2025-03-17-00002 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur PAVIOT Antoine (45) (1 page)	Page 21
R24-2025-03-14-00004 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur Rémy PONCET (45) (1 page)	Page 23
R24-2025-01-30-00016 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur TEXIER Victor (28) (1 page)	Page 25
R24-2025-03-17-00004 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur THOMAS Erwan (45) (1 page)	Page 27
R24-2025-03-03-00004 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??SCEA CHANCEAU (45) (1 page)	Page 29
R24-2025-03-12-00003 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??SCEA LA BELLE GRANGE (45) (1 page)	Page 31
R24-2025-03-17-00003 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??SCEA LE PUY (45) (1 page)	Page 33

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-05-00012

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
EARL DE BLAMONT - Madame SANTERRE Carole  
- Messieurs SANTERRE Patrick et Lucas (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural  
Dossier suivi par Christine RIVIERRE  
Tél. 02 38 52 47 95  
Dossier n° 25-45-059

Le Directeur départemental  
à  
EARL « DE BLAMONT »  
Madame SANTERRE Carole  
Messieurs SANTERRE Patrick et Lucas  
15 Bazainville  
45480 – GRENEVILLE-EN-BEAUCE

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **12 ha 75 a 73 ca**  
situés sur les communes de BAZOCHES-LES-GALLERANDES et OUTARVILLE  
**Parcelles : 45025 YE5-YE4-YE8-YE7-YE6 – 45240 ZL14-ZL10-ZL13-ZL12-ZL11**

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 05/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 05/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

**En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).**

Pour la préfète du département du Loiret  
et par délégation  
du Directeur Départemental des Territoires,  
la cheffe du pôle compétitivité et territoires  
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-12-00002

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
EARL DU BOIS DE LA LEU - Monsieur RIVIERE  
Patrice (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural  
Dossier suivi par Christine RIVIERRE  
Tél. 02 38 52 47 95  
Dossier n° 25-45-062

Le Directeur départemental  
à  
EARL « DU BOIS DE LA LEU »  
Monsieur RIVIERE Patrice  
8 Bois de la Leu  
45340 – BEAUNE LA ROLANDE

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **3 ha 23 a 48 ca**  
situés sur la commune de BEAUNE-LA-ROLANDE  
**Parcelles : 45030 ZW11-ZW9-ZW10**

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 12/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 12/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

**En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).**

Pour la préfète du département du Loiret  
et par délégation  
du Directeur Départemental des Territoires,  
la cheffe du pôle compétitivité et territoires  
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-16-00001

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
EARL LA GRAND BANNIERE - Madame MARTIN  
Véronique et Monsieur DOSSO Hervé (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural  
Dossier suivi par Christine RIVIERRE  
Tél. 02 38 52 47 95  
Dossier n° 25-45-064

Le Directeur départemental  
à  
EARL « LA GRAND BANNIERE »  
Madame MARTIN Véronique et  
Monsieur DOSSO Hervé  
45 Route de Chemault  
45340- NIBELLE

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **2 ha 50 a 00 ca**  
situés sur la commune de NIBELLE  
**Parcelles : 45ZH299(en partie)-ZH303(en partie)**

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 16/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 16/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

**En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).**

Pour la préfète du département du Loiret  
et par délégation  
du Directeur Départemental des Territoires,  
la cheffe du pôle compétitivité et territoires  
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-03-00002

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
EARL VALLEE Stéphane (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural  
Dossier suivi par Christine RIVIERRE  
Tél. 02 38 52 47 95  
Dossier n° 25-45-047

Le Directeur départemental  
à  
EARL « VALLEE Stéphane »  
Monsieur VALLEE Stéphane et  
Madame VALLEE Nathalie  
328 Rue du Moulin de Pierre  
45170 – CHILLEURS AUX BOIS

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**  
**Accusé de réception**  
**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **0 ha 35 a 20 ca**  
situés sur la commune de NEUVILLE-AUX-BOIS  
Parcelle : 45224 YS61

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 03/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 03/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

**En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).**

Pour la préfète du département du Loiret  
et par délégation  
du Directeur Départemental des Territoires,  
la cheffe du pôle compétitivité et territoires  
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-07-00003

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
GAEC DE ROUGEMONT (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural  
Dossier suivi par Christine RIVIERRE  
Tél. 02 38 52 47 95  
Dossier n° 25-45-052

Le Directeur départemental  
à  
GAEC « DE ROUGEMONT »  
Madame BEAUDOIN Angélique,  
Messieurs BEAUDOIN Yannick et Quentin  
La Gégère  
45260 – NOYERS

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **24 ha 84 a 20 ca**  
situés sur les communes de BOUZY-LA-FORET et GERMIGNY-DES-PRES  
Parcelles : 45049 AP119-AT68-AT71-AT72-AP117-AW108-AY99-AY100-AY101-AY152-AE165-  
AW103-AP3-AP134-AT67-AW166-AP4-AT66 – 45153 ZB51

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 07/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 07/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

**En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).**

Pour la préfète du département du Loiret  
et par délégation  
du Directeur Départemental des Territoires,  
la cheffe du pôle compétitivité et territoires  
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-03-00003

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
M. HUET Christophe - SCEA LES GRANDS BOIS  
(45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural  
Dossier suivi par Marine DABDOUBI  
Tél. 02 38 52 46 80  
Dossier n° 25-45-045

Le Directeur départemental  
à  
M. HUET Christophe  
SCEA LES GRANDS BOIS  
Les Grands Bois  
45500 AUTRY-LE-CHATEL

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **47 ha 51 a 91 ca**  
situés sur les communes d'AUTRY-LE-CHATEL et POILLY-LEZ-GIEN  
Parcelles : 45016 B479-B480-B482-B175-B176-B177-B180-B181-B182-B187-B188-B189-B190-B191-  
B194-B195-B199 45254 ZX3-ZX15-ZX16-ZX17

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 03/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 03/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

**En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).**

Pour la préfète du département du Loiret  
et par délégation  
du Directeur Départemental des Territoires,  
la cheffe du pôle compétitivité et territoires  
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-02-28-00007

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
Monsieur BELLANGER Thomas (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural  
Dossier suivi par Christine RIVIERRE  
Tél. 02 38 52 47 95  
Dossier n° 25-45-046

Le Directeur départemental  
à  
Monsieur BELLANGER Thomas  
9 Folleville  
45300 - CESARVILLE-DOSSAINVILLE

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **4 ha 41 a 78 ca**  
situés sur la commune de GRENEVILLE-EN-BEAUCE  
Parcelles : 45163 D1056-ZW30

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 28/02/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 28/06/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

**En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).**

Pour la préfète du département du Loiret  
et par délégation  
du Directeur Départemental des Territoires,  
la cheffe du pôle compétitivité et territoires  
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-10-00018

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter

Monsieur BRACQUEMOND Mathieu (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural  
Dossier suivi par Christine RIVIERRE  
Tél. 02 38 52 47 95  
Dossier n° 25-45-054

Le Directeur départemental  
à  
Monsieur BRACQUEMOND Mathieu  
343 Trogny  
45520 - HUETRE

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **17 ha 39 a 80 ca**  
situés sur les communes de HUETRE et SOUGY  
Parcelles : 45166 ZC4-ZD13-ZM8 – 45313 ZO33

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 10/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 10/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

**En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).**

Pour la préfète du département du Loiret  
et par délégation  
du Directeur Départemental des Territoires,  
la cheffe du pôle compétitivité et territoires  
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-09-00001

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
Monsieur DAVID Amaury (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural  
Dossier suivi par Christine RIVIERRE  
Tél. 02 38 52 47 95  
Dossier n° 25-45-053

Le Directeur départemental  
à  
Monsieur DAVID Amaury  
10 Route de Noyers  
Le Moulin de Saint Aignan  
45260 – CHAILLY EN GATINAIS

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **5 ha 36 a 47 ca**  
situés sur la commune de CHAILLY-EN-GATINAIS  
Parcelles : 45066 AD119-AD121-AD122-AE6-AE11-AE17(en partie)-AE19-AE20(en partie)-AN49-  
AE152-AE153-AN76(en partie)

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 09/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 09/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

**En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).**

Pour la préfète du département du Loiret  
et par délégation  
du Directeur Départemental des Territoires,  
la cheffe du pôle compétitivité et territoires  
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-17-00002

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
Monsieur PAVIOT Antoine (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural  
Dossier suivi par Christine RIVIERRE  
Tél. 02 38 52 47 95  
Dossier n° 25-45-067

Le Directeur départemental  
à  
Monsieur PAVIOT Antoine  
51 Rue du Faubourg Blavetin  
45310 – PATAY

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**

**Accusé de réception**

**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

relative à des modifications qui vont intervenir dans l'EARL « PAVIOT » à PATAY (Entrée de M. PAVIOT Antoine en tant qu'associé exploitant-gérant – Cession de parts entre associés)

Pour une superficie sollicitée de : **227 ha 36 a 91 ca**  
situés sur les communes d'ASCHERES LE MARCHE, CHAUSSY, COINCES, PATAY,  
TIVERNON, GUILLONVILLE et TERMINIERS

Parcelles : 45009 YK60-ZT51-YK25-YK26-ZT189-ZT191-ZT193-YK59-YK24-YK58 – 45088 ZR43 –  
45099 ZK1-ZN37-AA109-ZP44-ZR23-ZR13-ZR40-ZR21-ZR9-ZR10-ZR8-ZR17-ZR15-ZR19-ZR20-  
ZR3-ZR11-ZR14-ZR22-ZR4-ZR12-ZR5-ZR16-ZR18-ZR6 – 45248 AH181-ZD7-ZE36-ZD6-ZE38-AH51-  
ZD9-ZD10-ZD8-ZE37-AH45-ZE9-ZE10-ZE5-ZE6-ZE7-ZE11-ZE2-ZE3-ZE4-ZE19-ZE64-ZE8-AH192 –  
45325 ZM26 - 28190 YT13-YT12-YN33-YR8-YT14-YT15-YX10-ZH69 – 28382 XI5-XI6-XI7-XI8

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 17/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 17/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

**En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).**

Pour la préfète du département du Loiret  
et par délégation  
du Directeur Départemental des Territoires,  
la cheffe du pôle compétitivité et territoires  
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-14-00004

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
Monsieur Rémy PONCET (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural  
Dossier suivi par Marine DABDOUBI  
Tél. 02 38 52 46 80  
Dossier n° 25-45-61

Le Directeur départemental  
à  
Monsieur Rémy PONCET  
Route de Donnery  
Chemin de Bas les Armes  
45470 TRAINOU

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **5 ha 61 a 60 ca**  
situés sur la commune de TRAINOU  
parcelles : ZV26-ZV27

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 14/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 14/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

**En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).**

Pour la préfète du département du Loiret  
et par délégation  
du Directeur Départemental des Territoires,  
la cheffe du pôle compétitivité et territoires  
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-01-30-00016

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
Monsieur TEXIER Victor (28)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'EURE-ET-LOIR**

Service de l'Économie Agricole  
Bureau des Territoires Ruraux  
Dossier suivi par Jacqueline PASCAUD  
Tél. 02.37.20.40.45  
Dossier n° 25.28.029

Le Directeur départemental  
à  
Monsieur TEXIER Victor  
3 Rue pasteur  
Ymorville  
28150 ALLONNES

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**

**Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter  
Pour une superficie sollicitée de : 62 ha 04 a 81 ca**

**désistement en date du 05/08/2025 pour une superficie de 59 ha 02 a 56 ca**

situés sur les communes de :

SOURS : ZL09 ; ZO19 ; ZS113 ; ZN3 ; ZS114 ; YH95 ;  
PRUNAY LE GILLON : YN36 ; YN10 ; YN14 ; YN31 ; YN15 ; YN29 ; YN17 ; YN35 ; YN11 ;  
YN34 ; YN12 ; YN32 ; YN33 ; YN13 ; YN37 ; YN9 ;  
HOUVILLE LA BRANCHE : ZL32 ;  
ALLONNES : XA4 ;  
BOISVILLE LA SAINT PÈRE : ZY33 ;

**parcelles conservées pour une superficie de 03 ha 02 a 25 ca** situés sur la commune de :  
PRUNAY LE GILLON : YN19 ; YN27 ; YN28 ; YN18.

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 30/01/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **30/05/2025**, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet d'Eure-et-Loir  
et par délégation  
du Directeur Départemental des Territoires,  
l'Adjointe du Chef du Service Economie Agricole

Signé : Anne-Laure DUFRETEL

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-17-00004

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
Monsieur THOMAS Erwan (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural  
Dossier suivi par Marine DABDOUBI  
Tél. 02 38 52 46 80  
Dossier n° 25-45-057

Le Directeur départemental  
à  
Monsieur THOMAS Erwan  
4 ter rue du Moulin  
45300 RAMOULU

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**

**Accusé de réception**

**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

relative à des modifications qui vont intervenir dans la SCEA « LE PUY » à RAMOULU  
(Entrée de M. THOMAS Erwan en tant qu'associé exploitant – Retrait de M. THOMAS  
Gilles associé exploitant – Cession de parts entre associés)

Pour une superficie sollicitée de : **224 ha 78 a 00 ca**

situés sur les communes de ANDONVILLE, CERSAVILLE-DOSSAINVILLE, ENGENVILLE,  
ESTOUY, GRENEVILLE-EN-BEAUCE, LE MALESHERBOIS, MARSAINVILLIERS, RAMOULU et  
ANGERVILLE (91)

Parcelles : 45005 ZE21-ZD25-ZD26 45065 YH3-YH6-YH4-zk32-ZK41-YD28-ZN14 45133  
ZO19-ZD27-ZD28 45139 ZE3-ZE4 45160 ZR17-ZR27-ZR28-ZR18-ZR35-ZR19-ZR21-ZR29-  
ZR30-ZR31-ZR36-ZR54 45191 ZL3 45198 ZD5-ZD66-ZH18-ZD21-ZD75-ZD76-ZD19-ZD73-  
ZD58-ZD59-ZD64-ZD1-ZA3-ZD57-ZE14-ZE15-ZE16 45260 ZD59-A273-A275-ZI33-ZI39-  
ZI40-ZI43-ZI44-ZI45-ZI49-ZI50-ZK27-ZK29-ZK38-ZN6-ZD31-ZD46-ZI70-ZD47-ZD60-  
ZD61-ZE79-ZI66-ZI67-ZI69-ZK66-ZK67-ZL21-ZL22-ZB95-ZD48-ZD49-ZB25-ZB65-ZB70-  
ZD32-ZD33-ZI68-ZI65-ZB82-ZN12-ZI46-ZI32-ZI37-ZI38-ZI53-ZK68-A276-A330-ZI34-ZI35-  
ZI36-ZI48-ZI51-ZI79-ZI80-ZK28-ZK32-ZK41-ZN10-ZK40-ZN1-ZK43-ZI52-ZL27-ZE18-ZE17-  
ZB82-ZL28-ZL29-ZL31 91016 ZR19-ZR20-ZR32

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 17/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 17/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

**En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).**

Pour la préfète du département du Loiret  
et par délégation  
du Directeur Départemental des Territoires,  
la cheffe du pôle compétitivité et territoires  
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-03-00004

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
SCEA CHANCEAU (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural  
Dossier suivi par Christine RIVIERRE  
Tél. 02 38 52 47 95  
Dossier n° 25-45-051

Le Directeur départemental  
à  
SCEA « CHANCEAU »  
Madame CHANCEAU Solène et  
Monsieur CHANCEAU Antoine  
1 Trivernoux  
45490 – SCEAUX DU GATINAIS

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **221 ha 49 a 44 ca**  
situés sur les communes de BORDEAUX EN GATINAIS et SCEAUX DU GATINAIS  
Parcelles : 45041 ZM1-ZL17-ZK18-ZK17-ZK9-ZL19-ZK10-ZL18-ZL20-ZL21-ZL24-ZK16 - 45303 XB52-  
XB57-XB58-XO2-XO3-XR147-XR74-XR75-XS17-XS18-XS62-XS63-XS65-XS77-YN7-YN8-YN9-XR19-  
YN5-YN6-XB51-XO1-XR151-XR16-XR21-XR22-XR23-XR73-XS19-XS20-XS58-XS59-YN10-YN11-XR72-  
XS60-XS61-XS69-XB53-YN13-YN14-YN53-XB54-XR76-YN12-YN15-XB55-XB56-XR14-XR15-XS64

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 03/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 03/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

**En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).**

Pour la préfète du département du Loiret  
et par délégation  
du Directeur Départemental des Territoires,  
la cheffe du pôle compétitivité et territoires  
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-12-00003

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
SCEA LA BELLE GRANGE (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural  
Dossier suivi par Christine RIVIERRE  
Tél. 02 38 52 47 95  
Dossier n° 25-45-058

Le Directeur départemental  
à  
SCEA « LA BELLE GRANGE »  
Monsieur BARBIER Romain et la SAS  
« Société Loirétaine d'Élevage de Fleurs »  
59 Route de Saint Cyr  
45650 – SAINT-JEAN-LE-BLANC

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **1 ha 94 a 46 ca – SAUP 474 ha 48 a 24 ca**  
situés sur les communes de SAINT-DENIS-EN-VAL et SAINT-JEAN-LE-BLANC  
Parcelles : 45274 AZ76 – 45286 AN136-AN137

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 12/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 12/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

**En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).**

Pour la préfète du département du Loiret  
et par délégation  
du Directeur Départemental des Territoires,  
la cheffe du pôle compétitivité et territoires  
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-17-00003

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
SCEA LE PUY (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural  
Dossier suivi par Marine DABDOUBI  
Tél. 02 38 52 46 80  
Dossier n° 25-45-60

Le Directeur départemental  
à  
SCEA LE PUY  
Messieurs THOMAS Erwan et Kevin  
4 ter rue du Moulin  
45300 RAMOULU

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **84 ha 86 a 90 ca**  
situés sur la commune de AULNAY-LA-RIVIERE, MARSAINVILLIERS, PITHIVIERS-LE-VIEIL  
et RAMOULU  
Parcelles : 45014 ZL6 45198 ZH20-ZH19 45253 XH10-XH11-XH19-XH38-XH44-XH161-XH28-XH8-  
XH9-XH20-XH29-XH39-XH41-XH42-XH12-XH13-XH40-XH171-XH37-XH43-XI26-XE83-XH49-  
XH158 45260 ZE52

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 17/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 17/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

**En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).**

Pour la préfète du département du Loiret  
et par délégation  
du Directeur Départemental des Territoires,  
la cheffe du pôle compétitivité et territoires  
Signé : Sandrine RATHEAU